



Commune de CUVAT
Mairie
1, place de l'Eglise
74350 CUVAT

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° VO-2024/14

PROLONGATION RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DE CIRCULATION Route de Proméry

La Maire,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2112-1 et suivants ;
- **Vu** la Loi n° 82.213 du 02 mars 1982 sur la décentralisation ;
- **Vu** la Loi n° 66.407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs des Mairies en matière de circulation routière ;
- **Vu** le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L.131-3 et suivants ;
- **Vu** le Code de la Route ;
- **Vu** l'arrêté du Maire n°VO-2024/06 en date du 20 mars 2024 ;
- **Vu** la demande de prolongation de travaux de Monsieur Engin BELGIC, chef d'entreprise, reçue le 06 mai 2024 ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation par des mesures de police pour préserver la sécurité des circulations sur une partie de la voie communale n°1 dite « route de Proméry » au niveau du numéro 691, pendant le montage d'un échafaudage ;
- **Considérant** qu'un délai supplémentaire est nécessaire pour la réalisation de ces travaux ;

ARRÊTE

Article 1 – Les prescriptions de l'arrêté municipal n° VO-2024/06 en date du 20 mars 2024, portant sur la réglementation provisoire de circulation pendant des travaux de montage d'un échafaudage sur une partie de la voie communale n°1 dite « route de Proméry » au niveau du numéro 691, sont prorogées jusqu'au **vendredi 31 mai 2024**.

Article 2 – La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de GRENOBLE 2, place de Verdun – B.P. 1135 – 38022 GRENOBLE CEDEX dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 – La Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ANNECY MEYTHET,
- Monsieur le Responsable du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'EPAGNY METZ-TESSY,
- Monsieur Engin BILGIC – 10 rue du Môle – 74100 ANNEMASSE.

Fait à CUVAT, le 06 mai 2024

LA MAIRE

Julie MONTCOUQUIOL

